

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 9
Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames. — . . . 30
 Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR, 19 NOVEMBRE 1884.

LE BUDGET

Un jour, devant le Corps législatif, M. Thiers s'écria : « Quel est l'état de nos budgets ? Cela est difficile à déterminer, grâce au soin subtil qu'on a mis à nous en dissimuler l'élévation croissante.

Si M. Thiers vivait encore, que dirait-il donc des budgets de la République ? Et en quels termes apprécierait-il cet étonnant rapport de M. Jules Roche où se coudoient fraternellement le mensonge et la naïveté ?

M. Roche n'est pas précisément doué d'un esprit bien inventif. Pour équilibrer sur le papier son budget boiteux, il a eu recours aux procédés orthopédiques habituels aux rebouteurs républicains.

Il a majoré abusivement, d'une part, les prévisions de recettes et diminué, de l'autre, les prévisions de dépenses. Il a mis à la charge du budget extraordinaire des dépenses normales et permanentes qui, à ce double titre, appartiennent au budget ordinaire. Il a enfin réduit le service de l'amortissement de la dette. Puis il a fait cette petite soustraction :

Recettes.	3,019,039,193 fr.
Dépenses.	3,018,360,784 fr.
Excédent de recettes.	678,409 fr.

Ce qui prouve que.... M. Jules Roche connaît son arithmétique.

Voilà donc un budget ordinaire se soldant, d'après M. le rapporteur, par un excédent de recettes de 678 mille francs et demi. Eh bien, acceptons ce résultat prodigieux, et calculons d'après les chiffres de M. Jules Roche lui-même.

Aux dépenses prévues dans le rapport ne sont pas comprises celles auxquelles on devra faire face au moyen des inevitables crédits supplémentaires. En 1882, ces crédits se sont élevés à 150 millions environ. A la fin de l'exercice courant, ils seront au moins aussi considérables. Et M. Jules Roche accordera, espérons-le, qu'en 1885,

avec les expéditions du Tonkin, de Chine et de Madagascar, avec les réductions (évidemment provisoires) de dépenses, pratiquées par la commission, d'au moins 200 millions.

Par conséquent, loin de solder, en réalité, par un excédent de recettes de 678 mille francs, le budget ordinaire se solderait au contraire par un excédent de dépenses d'environ 150 millions.

Mais ce n'est pas tout. Pour avoir l'état exact d'un budget, il faut supprimer les classifications arbitraires d'après lesquelles on a établi, à côté du budget ordinaire, un budget extraordinaire, un budget sur ressources spéciales, et des budgets annexes. Il faut, en un mot, mettre en regard d'un côté toutes les recettes, de l'autre toutes les dépenses de quelque nature qu'elles soient, et on obtient les résultats suivants :

DÉPENSES.	
Budget extraordinaire.	194,718,000 fr.
Budget sur ressources spéciales.	469,717,000 fr.
Budget annexe.	100,000,000 fr.
Au total.	764,400,000 fr.

en chiffres ronds. Soit, avec les 200 millions de crédits supplémentaires prévus, 964 millions et demi à ajouter aux dépenses inscrites au budget ordinaire.

Dès lors, l'excédent de recettes de 678 mille francs se transforme en un excédent de dépenses de près d'un milliard.

Un milliard de déficit, voilà la situation générale du budget de l'exercice 1885.

Et encore devrait-on y ajouter 70 millions soustraits à l'amortissement d'obligations arrivées à l'échéance; soustraction qui correspond à un emprunt égal à cette somme.

Tout cela n'empêche pas M. Jules Roche de prononcer gravement ces paroles bouffonnes qui sont la conclusion de son rapport : « Telles sont, messieurs, les conditions dans lesquelles se présente le budget général de l'exercice 1885. Nous croyons en avoir solidement établi l'équilibre. »

Un budget équilibré avec un milliard de déficit !

C'est tout simplement merveilleux.

Le cadre restreint du journal ne permet pas d'examiner en détail les procédés au moyen desquels a été dressé le budget du prochain exercice, procédés d'ailleurs sommairement dénoncés plus haut. A la Chambre et au Sénat, des orateurs autorisés se chargeront de ce soin. Nous avons voulu, ici, simplement démontrer que, même en acceptant les données, les chiffres et les calculs de la commission, le budget général se soldait en réalité par un déficit gigantesque. Nous avons voulu opposer M. Jules Roche à M. Jules Roche, le battre sur son propre terrain et avec ses propres armes, faire apparaître, comme servant de conclusion à son rapport, cette chose admirable : UN MILLIARD DE DÉFICIT BUDGÉTAIRE !

Chronique générale.

La Chambre continue la discussion du budget. Elle a entendu avant-hier sans stupeur M. Loubet déclarer qu'elle avait administré les finances du pays « en bon père de famille ». Elle goûte sans rougir ces compliments, mais nous croyons que le pays, qui est saigné à blanc, n'en jugera pas de même.

Au ministère des cultes, on élabore en ce moment un projet qui a pour but d'interdire à tout prêtre non Français d'exercer une fonction ecclésiastique quelconque dans une paroisse ou une église française.

Il est question en ce moment d'ériger Saint-Germain-en-Laye en sous-préfecture.

Le nouveau préfet de Seine-et-Oise serait l'inspirateur de ce projet pour lequel l'opportunisme a déjà désigné un candidat à poigne.

D'après le *Gaulois*, l'Empereur de Russie aurait été, il y a quelques jours, victime

d'une tentative d'empoisonnement. Son état aurait été assez grave pour motiver le rappel immédiat du grand-duc Wladimir qui, comme on le sait, a quitté inopinément Paris avant-hier matin.

Les nouvelles sont meilleures aujourd'hui, mais on croit que le Czar ne se remettra que très-difficilement.

CLÉMENCE PRÉSIDENTIELLE.

On se souvient que la cour d'assises de Lyon avait condamné à mort un nommé Jacquin, atteint et convaincu d'avoir assassiné son père, sa mère et son frère. Prenant en considération la moralité du personnage, M. J. Grévy vient de lui faire remise de la peine de mort. Les lettres de grâce ont été entérinées avant-hier à la cour de Lyon, toutes Chambres réunies.

L'intéressant grecin s'est écrit, dans un élan de reconnaissance :

— Je remercie bien M. Grévy !
 M. le Président a dû être ému.

AFFAIRES DE CHINE.

On mande de Fou-Tcheou, à la date du 30 octobre, au *Times* d'hier :

« Les étrangers de toute nationalité sont irrités de l'inutilité des opérations des Français dans le voisinage du port, opérations qui entraînent des résultats désastreux pour le commerce.

» Les Chinois se relèvent déjà de leurs défaites; les opérations des Français n'ont jusqu'ici aucun effet terrifiant sur eux. »

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Morning-Post* :

« Le gouvernement chinois persiste dans sa détermination d'écarter toute compensation pécuniaire des négociations qui pourraient avoir lieu. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ARIOLKA

Souvenirs de Russie

Pour l'enfant le berceau est un monde,
 Et pour l'homme l'univers est étroit.

SCHILLER.

Voyager pendant sa jeunesse est un bien dont on profite toute sa vie; les facultés intellectuelles se développent plus rapidement; à chaque étape nouvelle on perd un préjugé, on redresse une idée fautive et on apprend à penser, tandis que le sentiment patriotique se réveille avec force dès qu'on voit la patrie disparaître à l'horizon et qu'on foule pour la première fois une terre étrangère.

L'instruction se complète et les imaginations vives, les âmes ardentes n'aspirent qu'à visiter les pays lointains, les terres aimées du soleil où :

Les myrtes fleurissent,
 Où croissent les figes citronniers,
 Où sous un ciel de feu mûrissent
 Les pommes d'or des orangiers.

Mais comme entre le rêve et la réalité il y a toujours un abîme à franchir, après avoir rêvé les

régions tropicales, je parlais pour la Russie.

La Russie est une nation à part et la seule de l'Europe qui ait un cachet vraiment original: la civilisation européenne n'y est qu'à fleur de terre, la vieille race asiatique et tartare reparait toujours comme l'églantier tenace dans nos rosiers.

L'hospitalité y est pratiquée à la manière des anciens; les Français sont toujours accueillis avec sympathie et surtout les Français qui, selon l'expression d'un Russe, « ont une grâce et un charme qui plaît comme un rayon de soleil ».

Le caractère d'un peuple tient toujours à son climat.

Les Russes passent d'un froid hyperboréen à de fortes chaleurs pendant leur court été; ils ne connaissent ni printemps ni automne, n'ont jamais la visite des hirondelles, et par temps de dégel voient le thermomètre varier de vingt degrés en une nuit; aussi le caractère est changeant comme leur température: aujourd'hui d'une amabilité extrême, demain d'une indifférence glaciale.

Les familles aristocratiques principalement ressentent un besoin continu de locomotion, un irrésistible désir de changer toute chose autour de soi, afin de combattre cet ennemi intime et implacable des millionnaires: l'ennui.

Les uns croient que c'est une compensation faite par la Providence pour consoler les déshérités de la fortune; moi je pense que les grands s'ennuient

simplement parce qu'ils ne travaillent pas, et que l'accomplissement trop prompt de ce qu'ils désirent amène la satiété.

L'hiver que je passai à Moscou fut aussi long et aussi rigoureux que celui de 1812, de funeste mémoire: il commença au 10 septembre pour ne finir qu'au 30 mai.

C'est en vain que les bals, les fêtes, le théâtre, les soirées se succédaient sans interruption, la triple nostalgie des fleurs et des feuilles, du soleil et de la patrie se faisait trop cruellement sentir.

Enfin, dans les premiers jours de juin, les arbres verdirent, les chaleurs de l'été nous ranimèrent, et mon élève, charmante jeune fille de 15 ans qui m'aimait beaucoup, m'apprit que nous allions partir pour les gouvernements de Penza et Saratow où se trouvent les riches propriétés de sa famille.

Notre voyage dura huit jours et huit nuits. En Russie, cela s'appelle aller à la campagne... Nous ne fîmes que traverser la fameuse ville de Nijnei-Novgorod où se tient la foire la plus curieuse de l'univers, et après une semaine passée en chaise de poste avec tous les désagréments imaginables, nous arrivâmes dans un vaste et magnifique domaine portant le nom poétique de Marisiva.

La soir, malgré notre fatigue, nous voulûmes visiter le château, voir les vieux serviteurs qui le gardaient et les animaux domestiques. Nous trou-

vâmes ces derniers dans un état déplorable: leur maigre, leur caractère farouche révélait qu'ils n'avaient reçu que de mauvais traitements, et c'était réellement dommage de savoir si malheureux ces chiens et ces chats venus du sud de la Russie où vivent les plus belles races d'angoras.

Leur sort m'émut de pitié, car le plus beau présent que la nature ait fait à l'homme ce sont les animaux; « nos demi-frères », « nos inférieurs », selon Montaigne, et selon moi nos meilleurs et nos plus fidèles amis.

Mon premier soin fut de leur donner un bon repas et de les apprivoiser, ce qui ne fut pas difficile, car l'ingratitude est un défaut qui appartient plus à l'homme qu'à l'animal.

Parmi eux je remarquai un superbe chien du Caucase qui répondait au nom d'Ariolka (aigle). Sa grosse tête rayonnait d'intelligence. Il avait une robe blanche à longs poils, une taille extraordinaire et une force prodigieuse qu'il montrait sans cesse en enlevant des moutons et en luttant contre les loups, si nombreux dans ce pays que nous les avons vus plusieurs fois venir jusque sous nos fenêtres.

A peine Ariolka eut-il mangé dans ma main qu'il me vint une affection sans borne et ne voulut plus me quitter. La nuit, il couchait à ma porte ou au pied de mon lit, veillant sur mon sommeil; le jour, il m'accompagnait dans toutes mes courses et

Il nous est arrivé par voie anglaise quelques autres nouvelles de Chine. Elles sont, comme d'habitude, fort sujettes à caution. Nous les publions toutefois à titre de simple renseignement.

Le *Lloyd* de Londres a reçu la dépêche suivante de Shanghai, le 47 novembre, midi :

« Les travaux pour bloquer l'entrée du port de Woosung continuent activement.

« Un chenal d'une largeur de 250 pieds reste seul ouvert pour le passage des navires. »

On télégraphie de Shanghai, le 47 novembre, au *Times* :

« Le gouvernement chinois a pris des arrangements avec des Anglais et des Américains pour envoyer des différents points de la côte des navires chargés de forcer le blocus de Formose.

« Treize Allemands, engagés par le gouvernement chinois pour remplir des fonctions dans l'armée, sont arrivés à Tientsin le 7 novembre; 42 autres sont attendus incessamment.

« De 20,000 à 36,000 soldats chinois ont traversé, le mois dernier, le Yang-Tsé-Kiang, près du lac Poyanm, se dirigeant vers le Sud.

« Tous les bateaux sont actuellement réquisitionnés dans ce but à King-Kiang. Des *lorchas* (sortes d'embarcations) ont attendu plusieurs semaines avant de pouvoir décharger leurs marchandises. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 novembre.

Il ne se fait aucune affaire, les cours ne varient pas, le marché reste cependant ferme.

Le 3 0/0 reste à 78.40, l'amortissable à 79.95, le 4 1/2 à 107.80.

L'Italien s'échange couramment à 96.90.

La Banque de France est à 5,190, le Crédit Foncier à 1,292.50.

Les obligations des différents emprunts émis par le Crédit Foncier n'ont pas été soumises ces derniers jours aux brusques fluctuations que l'on constate sur les valeurs de spéculation. Les obligations 3 0/0 à lots de 500 fr. se rapprochent peu à peu du pair. Il n'y a pas de motif pour qu'elles n'atteignent pas les cours des obligations similaires de la Ville de Paris.

On cote 715 et 712.50 sur la Banque de Paris. La Banque d'Escompte est à 520 fr., gagnant ainsi 10 fr. sur le dernier cours d'hier.

L'amélioration des cours des valeurs italiennes sur lesquelles la Banque d'Escompte a porté ses efforts, ainsi que les autres affaires qu'elle est en train de poursuivre, assurent au titre une forte plus-value. Le cours de 520 fr. est donc encore un très-bon cours d'achat.

Le Crédit Industriel et Commercial ne varie pas à 670. La Société Générale est bien tenue à 482.50.

Le Suez oscille entre 1,895 et 1,897.30. Les recettes du transit pour la journée d'hier ont été de 110,000 fr.

Les valeurs internationales s'inscrivent sans grands changements : Banque Ottomane 583, Turc 8.25, Egypte 320.

Les chemins de fer méridionaux de l'Italie sont recherchés, d'ici peu l'exploitation du réseau de l'Adriatique fournira un nouvel élément de hausse à ajouter à tous ceux que possède déjà la Compagnie.

Les chemins français sont fermes : le Nord à 1,635, le Lyon à 1,208.75, l'Orléans à 1,315, le Midi à 1,155, l'Est à 766.25, l'Ouest à 825.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La lettre de M. Bréchnignac, signalant l'agression de son domestique, est, paraît-il, un gros événement. L'autorité s'en est émue, la gendarmerie a été chargée de faire une enquête et son procès-verbal a paru hier au *Courrier*. Nous nous empressons de le reproduire pour la plus grande tranquillité des citoyens qui parcourent les grandes routes de la Vallée et aussi pour notre justification. Voici ce document :

« Ce jourd'hui 13 novembre 1884, à 6 heures du soir,

« Nous, soussignés, Leroy (Eugène), maréchal-des-logis, et Jarrot (Jules), gendarme à pied à la résidence de Saumur, département de Maine-et-Loire, revêtus de notre uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs,

« Rapportons ce qui suit :

« Agissant en vertu d'une lettre de M. le Procureur de la République de Saumur en date du 11 novembre courant, à nous remise par nos chefs à l'effet d'ouvrir une enquête sur les faits dénoncés sur l'*Echo Saumurois* du 12 courant par le sieur Bréchnignac,

« Nous nous sommes transportés quai de Limoges, au domicile de ce dernier, à l'effet d'y recueillir la plainte qui est la suivante :

« Je n'ai aucune plainte à porter contre personne, attendu que je n'ai rien vu, et que ce n'est qu'après le récit de mon domestique que j'ai dicté l'article à mon voisin Godet, le *journaliste*, qui l'a considérablement grossi. »

« Le nommé Thibault (Félix), âgé de 49 ans, domestique de M. Bréchnignac, invité à nous dire s'il avait été victime d'une agression, nous a déclaré :

« Lundi 10 courant, vers quatre heures, revenant de promener le cheval de mon maître, j'ai rencontré une bande de chemineaux qui se donnaient le bras en chantant. Leur ayant crié gare et voyant qu'ils ne voulaient pas se ranger, j'ai foncé sur eux, et j'ai pu passer sans encombre. La jument en passant près d'eux a reçu un coup de canne à l'épaule gauche, qui l'a fait fléchir sans la faire tomber sur ses genoux. Je n'ai pas eu de mal ni la monture non plus.

« Je regrette d'avoir dit à mon maître ce qui était arrivé, car j'ai vu sur le journal qu'il en avait fait une grosse affaire, alors qu'il n'y a rien eu. »

« Nous avons vu la jument signalée comme ayant été martyrisée, laquelle, âgée de 24 ans, ne porte la moindre trace de coup ou blessure.

« Le rédacteur Godet nous a déclaré avoir reproduit fidèlement les paroles du sieur Bréchnignac, écrites sous sa dictée.

« En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, etc., etc. »

Les faits sont résumés en quatre lignes, et ce n'est pas là ce qui permet de grands développements et des exagérations considérables. En outre, le procès-verbal constate que M. Bréchnignac a affirmé aux gendarmes nous avoir dicté sa lettre; le garçon dit bien que son maître en a fait une grosse affaire, alors qu'il n'y a rien eu; mais nous n'avons

pu grossir considérablement le récit, quoi qu'en ait dit M. Bréchnignac. Notre estimable voisin a pu se laisser aller aux élans de son imagination féconde bien connue en s'adressant aux gendarmes, en présence de nombreux témoins, à la sortie du théâtre, dès le lundi soir, c'est-à-dire vingt-quatre heures avant que sa lettre ne parût au journal. Mais, pour nous, la version de M. Bréchnignac n'avait rien d'in vraisemblable. Nous n'avions point à grossir les circonstances; il y a eu d'autres attaques et des rixes, toujours par des hommes ivres, et il y a assez de méfaits au compte des chemineaux pour que nous n'ayons point à en ajouter.

Avant-hier encore, n'avons-nous pas eu à signaler un vol commis au Cercle Républicain par un ouvrier du chantier du chemin de fer ?

Notre confrère d'Angers, le *Patriote*, qui ne peut être suspect, a fait suivre la lettre de M. Bréchnignac de cette réflexion que beaucoup partageront entièrement avec lui :

« Des faits de ce genre ne se passent pas qu'à Saumur. Partout où on rencontre des chemineaux, les populations se plaignent vivement. On devrait prendre des mesures énergiques et surveiller avec vigilance ces auteurs de troubles. »

Quoi donc d'étonnant que nous ayons accueilli sans contrôle et sans enquête un récit aussi vraisemblable ?

Mais pourquoi cette publicité exceptionnelle ? Elle devra nous servir de leçon pour exiger toujours un autographe, ce qui nous permettra de faire une petite collection assez curieuse.

Lundi matin, vers dix heures, le garde particulier de M. Baillou de la Brosse a trouvé, sur le bord de l'étang de Marson, des vêtements d'homme qui lui ont donné à penser qu'un malheureux avait pu se noyer. Avec l'aide de quelques personnes, il a vu un bateau, et, à peine éloigné du bord, il découvrit bientôt le cadavre du sieur François Touron, cultivateur à la Touche, commune de Distré, qui avait disparu depuis la veille de son domicile.

On ignore quel pourrait être le motif de ce suicide; on peut croire que Touron, pris de vin, se sera égaré et aura tombé accidentellement dans l'eau.

UN BRILLANT MARIAGE.

Nous nous faisons un devoir de reproduire les quelques lignes suivantes qu'un journal de Montpellier consacre à une alliance dans la famille Faugeron-Ratouis, aimée et estimée en Anjou et particulièrement à Saumur.

Voici ce que nous lisons dans la feuille du chef-lieu de l'Hérault :

« Samedi 15 novembre, à midi, à l'église Notre-Dame-des-Tables, a été célébré le mariage religieux de M^{lle} Alix Faugeron, fille de M. Faugeron, colonel du 2^e régiment du génie, avec M. Moreau, capitaine du génie, attaché à l'état-major du 46^e corps d'armée.

« Une assistance nombreuse, parmi laquelle on remarquait beaucoup d'officiers de tout grade, faisaient cortège aux jeunes époux.

« M. le colonel Faugeron habitant un hôtel de la rue Salle-l'Évêque, près de Notre-Dame, les jeunes mariés ont pu se rendre à pied en traversant une haie compacte de monde.

« La rue, depuis le domicile du colonel jusqu'à l'église, avait été recouverte d'un tapis. Nous avons aperçu dans le cortège : les généraux baron Berge, commandant du 46^e corps, Cerez, Gerder, Becker, Brunon, Charpentier de Cossigny et de Nanty.

« C'est M. l'abbé Besson, ancien curé de Saint-Roch, qui a béni le mariage et prononcé le discours d'usage. Sur l'autel on avait placé deux magnifiques bouquets offerts par les sergents-fourriers et les sergents-majors du 2^e génie. Les témoins de M^{lle} Faugeron étaient M. le général baron Berge et M. Paul Ratouis, ancien magistrat, son grand-père; ceux de M. Moreau, le général Becker et M. Fremoy, oncle du marié.

« La musique du génie rehaussait l'éclat de cette cérémonie brillante. D'ailleurs, le régiment du génie avait eu à cœur de donner, dans cette circonstance, à son colonel, des témoignages de son affection. Dans l'après-midi, les adjudants, les sergents-fourriers, les sergents-majors et une délégation des sergents et des caporaux de chaque compagnie, sont venus apporter aux jeunes mariés les vœux du régiment. Le colonel, accompagné des généraux présents, les a reçus et remerciés, et tous ont bu à la félicité du nouveau ménage. En retour, toutes les punitions ont été levées et chaque homme du 2^e génie a reçu une ration supplémentaire de vin.

« Tous les témoignages de sympathie qui sont parvenus à M. Faugeron dans cette circonstance lui ont prouvé à quel point il a su inspirer autour de lui l'estime et le respect. »

Le sympathie générale dont est entouré le colonel Faugeron par tous les hommes de son régiment, et par la société de Montpellier, est des plus flatteuses, et tous ceux de nos concitoyens qui l'ont connu seront heureux d'apprendre qu'à l'occasion du mariage de sa fille, leurs sentiments d'estime ont trouvé de nobles interprètes loin du pays Saumurois.

Ces sentiments sont les mêmes dans notre cité pour les jeunes époux, M. et M^{lle} Faugeron et le grand-père de la mariée, M. Paul Ratouis.

COLLÈGE DE SAUMUR.

M. Boudent est nommé professeur d'allemand, en remplacement de M. Hevasse, en congé d'inactivité.

M. Derennes, du collège de Saint-Servan, est nommé professeur de cinquième et de sixième, en remplacement de M. Rebut.

On se souvient qu'au cours de sa dernière session, le conseil supérieur de l'instruction

amusait tout le monde par la prédilection passionnée qu'il me témoignait.

Notre première journée à Marisiva fut remarquable entre toutes; pour moi particulièrement qui n'avais aucune idée des mœurs rurales de ce pays, affranchi de nom, mais pas de fait, et tellement façonné à son asservissement qu'il ne comprend rien au-delà.

Pour lui comme ses pères, la Révolution dont il a souvent entendu prononcer le nom doit être une belle fête ordonnée par l'Empereur, et la Constitution est la femme du grand-duc Constantin.

En apprenant l'arrivée de leurs seigneurs, tous les paysans se présentèrent en foule pour leur souhaiter la bienvenue.

M. de Seloff, sa femme, son fils, sa fille et moi, nous nous tenions debout sur la terrasse pour les recevoir et les embrasser trois fois en l'honneur de la Sainte-Trinité, selon l'usage du pays.

Ils baissent d'abord la main, puis les joues, mais il faut un vrai détachement pour se laisser approcher le visage de plus de mille moujiks qui ne se débarbouillent que le jour de Pâques (la plus grande fête de l'Église grecque), qui ne se servent jamais de mouchoirs et exhalent une odeur *sui generis* bien difficile à supporter, même sans avoir l'odorat très-subtil.

Nous nous exécutâmes bravement, mais dès que le défilé eut pris fin, nous fîmes un usage immo-

déré d'eau de Cologne et de parfums de toute sorte; et nous en eûmes pour tout le jour à nous débarrasser de ces acres senteurs dont l'atmosphère était imprégnée.

Les paysans russes firent comme les animaux; ils m'accablèrent du premier jour toutes leurs sympathies et me surnommèrent du nom harmonieux de Franzouzink (la jeune Française).

Dans cette vaste Russie, chaque gouvernement possède une population hétérogène qui a ses croyances, ses superstitions, ses mœurs, ses coutumes entièrement divergentes de celles qui l'avoisinent. A Marisiva principalement, je trouvai un curieux sujet d'études et de réflexions d'un grand intérêt.

Ce magnifique domaine venait d'une aïeule qui ayant eu sans doute à se plaindre de ses contemporains, avait stipulé dans son testament qu'il n'appartiendrait jamais qu'à des femmes, et comme il n'y a pas de loi salique en Russie, mon élève devait en hériter à l'exclusion de son frère...

Les deux mille serfs qui le cultivaient, appelés Mordwiens paraissent être, chose étrange, une ancienne tribu franque. D'où vient-elle? Comment expliquer sa présence dans cette région voisine de l'Asie? Nul ne saurait le dire. Et cependant quelle surprise d'entendre les paysans se nommer Hildéric, Méréwig, Clodwig, se transmettre ces appellations de temps immémorial et de retrouver en eux le type que les chroniqueurs donnent à la race

mérovingienne, tandis que les femmes portent à leur ceinture des amulettes, des pièces de monnaie et une foule de petits objets absolument semblables à ceux que l'on a trouvés dans le tombeau de Childéric au XVII^e siècle.

Tout ce que j'avais appris sur cette population, la similitude qu'on trouvait entre elle et les conquérants de la Gaule m'inspiraient un ardent désir de la voir de près, et ma curiosité fut encore augmentée par un message venu du village de la part de sa mère, vieille paysanne retenue chez elle par un mal au pied; n'ayant pu le matin rendre hommage à ses seigneurs, elle priait la Franzouzinka de lui accorder la faveur de passer à sa chaumière le plus tôt possible.

— Moi? fis-je stupéfaite. Avez-vous bien compris? C'est une erreur, sans doute. Comment une Mordwiennne aurait-elle l'idée de me connaître?

— N'en soyez pas surprise, mademoiselle, me dit M. de Seloff, et ne tardez pas un instant à répondre à son appel, ma fille va vous accompagner; cette femme est une de vos compatriotes.

— Une compatriote à moi! fis-je au comble de l'étonnement, une Française naturalisée Mordwiennne, comment une pareille chose a-t-elle pu arriver?

— Sachez, mademoiselle, que cette Française, une Parisienne qui plus est, à peine âgée de quatorze ans en 1815, fut ramassée dans les rues de

Paris par un soldat russe; elle le suivit et vint échouer à Marisiva, où elle s'est mariée, a eu des fils et des petits-fils et est devenue une de nos serves. C'est un de ces enfants perdus de la civilisation, trop nombreux, hélas! dans les grandes cités. Les moujiks, à leur retour, lui auront parlé de vous, et elle aura eu le désir bien légitime de vous voir.

Mon élève et moi, suivies d'Ariolka, partîmes aussitôt; et d'un pas rapide, sans nous intéresser à rien de ce que nous voyions, traversâmes le village pour arriver à l'avant-dernière cabane où nous étions attendues avec une vive impatience.

Rien de plus primitif qu'une isba russe; chaque paysan sait et peut la construire en peu de temps, car il n'a qu'à emboîter les pièces de bois qu'il travaille avec sa hache seule; il a de plus la facilité de la transporter d'un endroit à l'autre, selon les caprices de son seigneur; de la colline à la vallée, du bord d'une rivière à l'entrée d'un bois. C'est ainsi que des villages entiers changent de place en l'espace de quelques jours, et nous en avions vu, pendant notre voyage, d'un côté de la route que nous retrouvâmes à notre retour dans une direction opposée.

(A suivre.)

NELLY HAGER.

publique a adopté les résolutions suivantes :

1. En cinquième et en sixième, confier l'enseignement de l'histoire au professeur de grammaire ;

2. Supprimer la classe du jeudi, sous la réserve qu'elle pourra être rétablie par le directeur pour les élèves des hautes classes qui se préparent aux grandes écoles ou qui ont à subir des examens ;

3. Commencer l'étude du grec en cinquième, à partir du mois de janvier, et prélever deux heures de classe sur le temps affecté au latin ;

4. Réduire le nombre des heures de classe à vingt, y compris le dessin, dans la division élémentaire ; à vingt, non compris le dessin, dans les autres divisions.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'instituer des commissions consultatives spéciales, chargées de préparer les remaniements dans les programmes, en exécution des décisions précitées.

Ces commissions sont au nombre de six. La commission de philosophie est présidée par M. Lachelier, inspecteur général de l'instruction publique ; celle d'histoire, par M. Anquetil, inspecteur général ; celle de lettres et grammaire, par M. Eugène Manuel, inspecteur général ; celle des classes élémentaires, par M. Beaujean, inspecteur d'académie ; celle des langues vivantes, par M. Lévy, inspecteur général, et celle des sciences mathématiques et physiques, par MM. Vaquant et Fernet, inspecteurs généraux.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans son audience d'hier mardi, la Cour d'assises a condamné l'assassin de Vivy, Jousset, qui a tué sa sœur à coups de pelle, aux travaux forcés à perpétuité.

La préméditation a été écartée par le jury.

Nous donnerons demain les débats de cette émouvante affaire.

Lundi, la Cour d'assises a condamné à trois ans de prison la nommée Henriette Bourez, veuve Ragueneau, âgée de 32 ans, née à Saumur le 17 novembre 1852, journalière à Dampierre, pour tentative d'avortement sur sa propre personne.

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le meurtre de la rue du Haras est simplement une mort accidentelle.

« La victime est un nommé François Baillard, âgé de 57 ans. Cet homme, qui demeure rue Saint-Nicolas, 68, était paralysé et ne jouissait pas complètement de ses facultés mentales. Il avait quitté sa femme sans manger depuis le samedi matin.

« On suppose qu'il aura peut-être trouvé des camarades avec lesquels il aura passé la journée et une partie de la nuit.

« Probablement qu'en voulant retourner chez lui, il aura été saisi par le froid, et qu'il

aura tenté des efforts inutiles pour avancer, car on a retrouvé les traces rapprochées de plusieurs chutes qu'il avait faites.

« L'énorme blessure au crâne, laquelle a déterminé la mort, est attribuée à la roue d'une voiture qui aurait atteint le malheureux. »

L'ASSASSINAT DE SAINTE-MAURE

Le parquet de Chinon a dû se transporter sur le théâtre d'un nouveau crime. Un assassinat vient, en effet, d'être commis près de Sainte-Maure, dans des circonstances vraiment exceptionnelles. Il y a quelque temps, un des voisins du sieur Martineau dénonçait ce dernier à la gendarmerie, sous l'inculpation d'un vol de bourrées.

Obéissant à ses sentiments de vengeance, Martineau se dirigea, muni d'un fusil, du côté de l'habitation du dénonciateur. L'ayant rencontré, il le mit en joue et lui envoya deux coups de son arme, qui l'abattirent sur le sol.

Martineau, voyant sa victime blessée, se précipita sur elle et la frappa à coups redoublés de la crosse de son fusil. Puis laissant le cadavre dans une mare de sang, il se rendit à la gendarmerie. « J'en avais six à tuer, dit-il en se livrant, mais celui-là me suffit. »

Martineau a du reste gardé tout son sang-froid. L'instruction continue.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

ASSASSINAT. — Un crime a été commis, dans la soirée de samedi, à la Martinière (Loire-Inférieure). Un ouvrier sourd-muet, originaire de la Bretagne, a été assailli par trois ou quatre individus, qui lui ont littéralement écrasé la tête et le corps à coups de talon de bottes et l'ont vraisemblablement jeté ensuite dans une mare d'où le malheureux a dû se retirer seul dans la nuit.

Le lendemain matin, il a été recueilli par des ouvriers qui se rendaient à leur travail. L'état du blessé est très-grave.

TOUJOURS LES VAGABONDS.

On écrit d'Issé au *Journal de l'arrondissement de Châteaubriant* :

« Mardi dernier, deux individus étrangers au pays, ce qu'on appelle des « coureurs », suivaient la route de Saint-Vincent à Issé.

« Sur leur passage, ils n'avaient trouvé rien de mieux que de jeter des pierres aux croix et de briser les images et statuettes qui s'y trouvaient placées.

« A un kilomètre environ de notre bourg, ces deux mauvais drôles furent rejoints par plusieurs personnes qui les poursuivaient depuis quelque temps.

« Appréhendés au collet et menés devant M. le maire d'Issé, ils furent gardés à vue par la population indignée pendant qu'on allait quérir les gendarmes de la Meilleraye.

« A ce propos, nous ferons remarquer que les vagabonds se multiplient dans notre contrée. Ils ne craignent pas de se présenter dans les fermes et maisons isolées et de

demander avec menaces, non pas du pain, mais de l'argent.

« Il serait prudent de prendre des mesures sévères contre ces « coureurs » qui inquiètent la population. »

Mercredi dernier, le sieur Guillaume Lebastard, cultivateur à Laubray, rentrant chez lui, vit un inconnu sautant par la fenêtre de sa maison. Il se jeta sur lui en appelant ses voisins.

Cet individu, nommé Pierre-François Guéret, né à Bordeaux, est âgé de 48 ans. Il prétend être entré dans la maison pour prendre du pain ; mais il cherchait aussi autre chose, car il avait fouillé une des armoires et avait placé sur la table 140 fr. en pièces de 5 fr. qu'il y avait trouvés. Il aurait fouillé les autres armoires, s'il n'avait entendu du bruit.

Ce jeune malfaiteur a été écroué à la prison de Châteaubriant.

LE CHOLÉRA A NANTES.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 17 novembre, de minuit à minuit :

3 nouveaux cas ; 3 décès en ville.

Une seule entrée aux pavillons d'isolement de Saint-Jacques. — Pas de décès.

Sur 39 malades présents, 22 convalescents.

5 sorties depuis le 15 novembre.

Quand le choléra asiatique, qui fit de très-grands ravages en Russie, en 1831, en fut disparu, on constata qu'il n'avait pénétré dans aucune pharmacie, ni dans aucune tannerie.

(Authentique.)

LIGUE AGRICOLE DE L'OUEST.

Les journaux de Nantes informent les cultivateurs que la Ligue Agricole de l'Ouest, destinée, comme celles des départements du Nord et de l'Est, à défendre les intérêts de l'agriculture, actuellement si compromis, est définitivement constituée.

Son premier soin sera d'envoyer à Paris des délégués pour exposer aux pouvoirs publics les souffrances de la masse si considérable des agriculteurs, en même temps que la nécessité impérieuse de protéger par un droit sur les blés étrangers la production nationale.

Toutes les questions concernant le bétail, la vigne, le chanvre, etc., seront également étudiées et défendues, au moment opportun, par la Ligue Agricole de l'Ouest, qui se mettra en rapport avec les colonies agricoles de la région.

En somme, ce que nous voulons, c'est assurer à l'agriculture la protection nécessaire à sa prospérité, à son existence même. La cause que nous défendons est juste ; le succès doit donc lui appartenir.

Une réunion de six cents cultivateurs de Meurthe-et-Moselle et des départements voi-

sins a voté à l'unanimité une pétition au ministre de l'agriculture, pour réclamer l'établissement de droits de douane au moins équivalents aux impôts frappant l'agriculture sur les produits agricoles étrangers.

Séance tenante, l'assemblée a fondé une Ligue dite des cultivateurs.

LES PARIS DES COURSES.

Le ministre de l'agriculture vient de nommer une commission pour étudier la question des paris des courses, dont s'est occupée également la Société d'encouragement pour l'amélioration des races des chevaux en France.

Cette commission est ainsi composée : le ministre de l'agriculture, président ; le directeur des haras, MM. Demarçay, député ; Henry, député ; Féral, de la Rochelle, commissaires des courses de la société d'encouragement ; de Vanteaux, président de la société des courses de Limoges ; Froidevaux, inspecteur général des haras ; Beauvert, chef de bureau des encouragements à l'industrie chevaline, secrétaire.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on trouve des excellents Vins de Malaga, Madère, Frontignan et Muscatel, à 2 fr. le litre ; vieux (5 ans), 2 fr. 50 ; — Vin de Banyuls, à 4 fr. 75 le litre ; le tout verre compris. Ces vins sont très-estimés pour la préparation du quinquina.

M. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste, à Paris, rue de Provence, 66, a l'honneur d'informer, que son cabinet de Saumur, rue Beaurepaire, 4, est ouvert tous les jours, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin, et de midi à 5 heures 1/2 du soir.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 20 et samedi 22 novembre

GRAND SUCCÈS

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidulée Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

BOURSE DE PARIS.

DU 18 NOVEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	78 30
Rente 3 0/0 amortissable	79 90
Rente 4 1/2	104 10
Rente 4 1/2 (nouvelle)	107 75
Obligations du Trésor	309 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

« Ma bonne mère, quand vous lirez ceci, votre Olivier sera loin de la Clarté. Je m'embarque, je passe en Angleterre. Pardonnez-moi de vous quitter aussi brusquement, sans vous avoir prévenue de mon projet, sans vous dire adieu. J'ai autant de chagrin que vous en ressentirez d'agir ainsi vis-à-vis de vous, mais si je vous revoyais, ma résolution faiblirait ; et pour notre tranquillité et notre honneur à tous, il est nécessaire que je m'absente un certain temps, ne serait-ce que pour couper court aux méchants propos des commères sur mes rapports avec Marielle.

« Moi parti, on ne la soupçonnera plus de vilaines actions et de mauvaise conduite ; la calomnie se laira. Moi parti, ma mère, la paix reviendra à Lagadec, vous ne croirez plus la jalousie, vous vous reprendrez à affectionner votre enfant, car Marielle, ma mère, est votre enfant, elle vous aime comme je vous aime. Ne lui faites pas un crime de mon

amour, elle ne le partage pas. Ne lui reprochez pas qu'il est le motif de mon départ, elle l'ignore ; ce n'est pas de sa faute si je me suis laissé dominer par lui. Loin d'elle, ma mère, je le combattrai, je vous obéirai. Le temps et l'absence amèneront, dit-on, l'oubli ; j'oublierai qu'elle est douce, belle, bonne ; je vaincrai ma passion, je vous reviendrai guéri.

« Si les voisins vous questionnent au sujet de mon voyage, répondez que je vais me livrer en Angleterre à d'actives recherches sur la famille de la fille du noyé. Vous ne mentirez pas, ma mère. Ses parents doivent être Anglais et riches ; on le devine à la regarder, on le suppose à son teint clair et rosé, plus blanc que le lait. Comparez Marielle à n'importe quelle paysanne aisée du pays, aucune n'a sa beauté, ses façons, sa gracieuseté ; elle semble auprès une fleur de jardin transplantée dans un champ, une rose parmi les églantines de nos buissons. Vos coiffes et vos sabots la déguisent ; la demoiselle perce sous la bure.

« Ses parents la reconnaîtront probablement à première vue, ses traits de petite fille ont si peu changé en se formant. Du reste, j'emporte son portrait et les vêtements qu'elle portait la nuit du naufrage, comme pièces de conviction ; ils dissiperont les doutes que la famille pourrait avoir sur l'identité de l'enfant ; ils se les rappelleront et qu'un des leurs lui avait brodés. Cachez à Marielle mes re-

cherches, elle espérerait. Espérer est pénible lorsque notre espérance tarde à se réaliser, un désappointement la frapperait au cœur, elle est capable d'en mourir.

« Aussitôt débarqué, je vous écrirai et vous recevrez régulièrement chaque semaine de mes nouvelles. Mes économies suffiront à mes dépenses ; si l'argent me manque, je me louerai ; un brave ouvrier se case partout. Dix heures sonnent. Les navires vont lever l'ancre au retour de la marée ; adieu, ma mère, pardonnez à votre fils de se séparer ainsi de vous, et laissez-le vous embrasser aussi fort qu'il vous aime. »

Cette lettre écrite, je la mis en évidence sur la table, je soufflai la chandelle et sortis de la maison.

La lune argentait le pavé de la cour et le toit de la ferme. Le ciel d'un bleu pâle était étoilé. Une pénitente fraîcheur rafraîchissait la terre. Les arbres immobiles se trempaient de rosée. La brise ne soufflait pas. Une senteur de lait, de fleurs et de miel embaumait l'air. Traversant la lande, les murmures confus de la mer exhalaient leur soupir prolongé dans la campagne ; les vagues bercées dormaient, le verger était silencieux. Par instant, le cri de la chouette et le gloussement de l'orfraie s'élevaient des ruines de la vieille chapelle. Les conques des petits pâtres jetaient à la nuit leur note

plaintive qui chasse les esprits hantant les roches noires.

« Debout, à l'ombre du toit paternel, les yeux errant autour de moi pour embrasser dans un regard ce silence, cette nuit, ces lieux, j'étais profondément triste. Le Breton, comme le lierre, s'attache où il croît, meurt où il s'attache. L'exil, même volontaire, est amer ; je partais pour l'exil, pour l'inconnu. Y songer m'enlevait tout courage et toute énergie, ma résolution chancelait. J'étouffai ce sentiment avant qu'il ne se fût emparé de moi, qu'il eût paralysé ma volonté.

— C'est pour elle ! me dis-je, partons !

Et m'agenouillant, je baisai le seuil de ma demeure, essuyai une larme furtive ; puis, me relevant, sans m'accorder une pensée, une réflexion, soit sur le passé, soit sur l'avenir, je me dirigeai ferme et résolu vers la rade.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPPY.

A l'exercice des réservistes : Un soldat cracha dans les rangs. Le sergent de manœuvres, un vieux brisquard, s'écria d'un air indigné : — Quatre jours de salle de police au n° 6. On ne crache pas dans les rangs ; on n'est pas dans un salon ici.

FAILLITE AUBOUIN, FRANÇOIS

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers de la faillite Aubouin, François, ancien notaire, escompteur à Nueil-sous-Passavant, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mercredi 3 décembre 1884, à une heure du soir, dans l'une des salles du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport des syndics, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Le Greffier du Tribunal, GAUTIER.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Ecole d'application de cavalerie

ADJUDICATION

DES

FUMIERS

ET DES DÉPOUILLES DE CHEVAUX

A provenir de l'Ecole de Cavalerie En 1885, 1886 et 1887.

Le SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1884, à deux heures du soir, il sera procédé à l'Ecole de cavalerie, bureau du Capitaine-Trésorier, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépouilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie pour une période de trois années, du 1^{er} janvier 1885 au 31 décembre 1887.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Capitaine-Trésorier de l'Ecole de cavalerie, où le public sera admis à en prendre connaissance. (874)

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de changement de position,

UN

MAGASIN DE MERCERIE

Bonneterie, Chaussures et Confections,

Parfaitement achalandé,

Situé dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison où s'exploite le fonds de commerce, au gré du cessionnaire.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (875)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs.

1^o De la Métairie de Champfort, située commune de Lourasse-Rochemenier, d'une contenance de trente-un hectares cinquante-six ares trente centiares.

Mise à prix : trente-six mille francs, ci..... 36.000

2^o De la Closerie de la Langerie, située commune de Noyant-la-Plaine, et par extension en celles d'Ambillou et de Brigné, d'une contenance de treize hectares environ.

Mise à prix : trente mille francs, ci..... 30.000

3^o De la Closerie de la Maison-d'Ardoises, située commune de Noyant, et par extension commune de Brigné, d'une contenance de huit hectares soixante-dix-sept ares dix centiares.

Mise à prix : dix-huit mille francs, ci..... 18.000

4^o D'une Maison d'habitation, avec dépendances, située à la Grezille, commune d'Ambillou.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000

5^o De six hectares soixante-onze ares quarante centiares de terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés commune d'Ambillou.

Mise à prix : vingt mille francs, ci..... 20.000

6^o De quatre hectares seize ares dix centiares, des terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés également commune d'Ambillou.

Mise à prix : sept mille francs, ci..... 7.000

Total des mises à prix : cent treize mille francs, ci..... 113.000

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, en la salle de la Mairie de Lourasse-Rochemenier, le 30 NOVEMBRE 1884, heure de midi.

Les immeubles ci-dessus, à l'exception de la maison d'habitation, sont susceptibles d'être subdivisés.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente;

2^o A M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Rio, près Saumur, Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PISAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

UN PRESOIR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie PORRO, à la Rochecontant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

A VENDRE

Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

A TITRE DE FERME

Pour la Toussaint 1885

1^{er}. LA FERME DE COURBETTE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Joseph Méchine;

2^{em}. LA FERME DE LA CARPENTERIE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Auguste Fourrier.

S'adresser à M. Le Houx, à Courbette. (842)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n^o 4.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

Cabinet d'Affaires

DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES

10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

Liquidations amiables et judiciaires;

Arbitrages et expertises de comptabilité;

Recouvrements et renseignements.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Matelas neufs, Couffin fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPETRE. (900)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnaux, près Saumur.

On trouve le RHUM CHAUVET de Macouba (Antilles) carte rouge, carte bleue, carte d'or, Médailles à Paris et Caen 1883, Epernay et Rouen 1884.

Chez M. ALLORY, Epicerie moderne; vins fins et liqueurs d'origine, épicerie de choix. Pour le Gros, s'adresser à G.-S. ROUBEAU fils, au Havre. (670)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGLURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table with 2 columns: Time and Train type. Rows include 3 heures 8 minutes du matin, express-poste; 6 heures 55 minutes du matin, omnibus-mixte; 9 heures 13 minutes du matin, omnibus-mixte; 11 heures 25 minutes du soir, omnibus; 12 heures 32 minutes du soir, omnibus; 13 heures 16 minutes du soir, omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table with 2 columns: Time and Train type. Rows include 8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte; 9 heures 37 minutes du matin, omnibus; 12 heures 48 minutes du soir, omnibus-mixte; 4 heures 44 minutes du soir, omnibus (s'ar. à Tours); 7 heures 4 minutes du soir, omnibus (s'ar. à Tours); 10 heures 24 minutes du soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Table with 7 columns: Train type and Time. Rows include Saumur (départ) 6 05, 7 24, 9 00, 11 15, 3 45, 7 50; Chacé-Varrains (départ) 6 15, 7 32, 9 08, 11 24, 4 08, 8 00; Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg (départ) 6 23, 7 39, 9 15, 11 32, 4 19, 8 05; Montreuil-Bellay (arrivée) 6 39, 7 52, 9 28, 11 46, 4 37, 8 24.

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

Table with 7 columns: Train type and Time. Rows include Montreuil-Bellay (départ) 6 40, 9 45, 11 52, 3 04, 8 30, 11 10; Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg (départ) 7 04, 10 10, 2 08, 5 20, 8 46, 11 00; Chacé-Varrains (départ) 7 12, 10 26, 2 16, 5 28, 8 54, 11 00; Saumur (arrivée) 7 23, 10 39, 2 28, 5 40, 9 06, 11 39.

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Table with 6 columns: Train type and Time. Rows include Saumur (départ) 6 05, 7 24, 11 15, 3 45, 7 50; Montreuil-Bellay (départ) 6 53, 7 55, 9 29, 4 50, 8 41; Larnay (départ) 7 02, 8 21, 11 11, 3 51, 8 51; Brion-s-Thouet (départ) 7 14, 8 09, 2 19, 5 4, 8 59; Thouars (arrivée) 7 29, 8 22, 2 32, 5 19, 9 16.

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Table with 6 columns: Train type and Time. Rows include Thouars (départ) 5 40, 8 58, 11 07, 4 20, 7 45; Brion-s-Thouet (départ) 5 58, 9 10, 11 19, 4 30, 7 57; Larnay (départ) 6 07, 9 18, 11 27, 4 37, 8 00; Montreuil-Bellay (départ) 6 49, 9 45, 11 52, 5 04, 8 30; Saumur (arrivée) 7 23, 10 39, 2 28, 5 40, 9 06.

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

Table with 4 columns: Train type and Time. Rows include Montreuil (départ) 7 00, 11 55, 8 35; Loudun (départ) 8 20, 9 51, 11 11; Arçay (départ) 8 34, 10 11, 11 11; Mirebeau (départ) 9 27, 11 04, 11 27; Neuville (départ) 9 57, 11 24, 11 27; Poitiers (départ) 10 32, 12 06, 12 11.

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

Table with 4 columns: Train type and Time. Rows include Poitiers (départ) 5 50, 12 50, 6 10; Neuville (départ) 6 28, 1 28, 7 08; Mirebeau (départ) 6 55, 1 57, 7 58; Arçay (départ) 7 50, 2 52, 9 18; Loudun (départ) 8 42, 3 30, 10 29; Montreuil (départ) 9 24, 4 31, 11 07.